

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

Rejeté

N° CL5

AMENDEMENT

présenté par

M. Boucard, Mme Corneloup, Mme Bonnivard, M. Duparay, M. Ray, Mme Rey-Rinchet,
M. Hetzel, M. Tryzna, M. Rolland, M. Le Fur, M. Bazin et M. Pauget

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 40, substituer aux mots :

« deux tiers »

les mots :

« trois quarts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli afin de limiter la réduction à un quart de la peine encourue.